

Raphaël SCHELLENBERGER  
Député du Haut-Rhin

Paris, le 30 juillet 2026

M. Sébastien LECORNU  
Premier ministre - Hôtel Matignon  
57 rue de Varenne  
75 007 PARIS

Monsieur le Premier ministre,

*Che Sébastien,*

Dans le cadre du plan d'électrification de la France que vous avez lancé au printemps, le Gouvernement consulte actuellement les acteurs concernés sur la création d'une nouvelle fiche d'opération standardisée des Certificats d'économies d'énergie (CEE) destinée à soutenir la production de chaleur industrielle à partir d'électricité.

Je tiens, par la présente, à m'en réjouir. Il s'agit de la mise en œuvre concrète de l'une des orientations de votre plan d'électrification, que j'ai également formulée dans le rapport sur l'électrification de l'industrie que je vous ai remis le 20 juillet dernier. Ces soutiens pourraient utilement être conditionnés à un critère de préférence européenne afin de contribuer simultanément au renforcement de cette chaîne de valeur stratégique et à la réindustrialisation de notre pays.

Je souhaite néanmoins appeler votre attention sur deux critères actuellement envisagés dans cette fiche, qui risquent soit de la rendre inopérante, soit de retarder inutilement son efficacité avant une correction qui me paraît inévitable.

#### **1. L'obligation de décommissionner la chaudière gaz remplacée par une chaudière électrique**

La fiche que vous envisagez de publier soutient le remplacement d'une chaudière gaz par une chaudière électrique. En revanche, il est prévu d'exclure du dispositif les projets qui conserveraient l'installation fossile existante.

Or, dans le rapport que je vous ai remis, j'insiste sur la nécessité d'accompagner toutes les démarches d'électrification, même lorsqu'elles sont progressives, qu'il s'agisse du calendrier de transformation ou de la profondeur des évolutions des procédés industriels.

Conscient de la nécessité d'éviter que le dispositif ne finance durablement des équipements fossiles, j'ai distingué deux situations :

- L'hybridation, qui consiste à remplacer un équipement fossile par un équipement unique combinant les énergies fossile et électrique. Le soutien à ce type d'installation reviendrait effectivement à financer un actif durablement fossile, ce qui serait contraire à l'objectif poursuivi.
- L'alternation, qui consiste à faire coexister deux moyens de production de chaleur distincts, l'un électrique, l'autre fossile, dont l'utilisation relève d'un arbitrage économique ou opérationnel. Les cas rencontrés au cours de la mission que vous m'avez confiée montrent que cette configuration permet d'atteindre près de 60 %

d'électrification. Elle répond également au besoin des industriels de sécuriser la montée en puissance de nouveaux procédés tout en conservant, dans une phase transitoire, une capacité de secours.

Aussi, tout en partageant votre volonté de mobiliser efficacement les moyens publics consacrés à l'électrification, je ne peux que vous encourager à permettre que ces situations d'alternation puissent bénéficier de la future fiche CEE.

## **2. Une prise en compte insuffisante de la valeur systémique du stockage chez les industriels**

Par ailleurs, la valeur du stockage, notamment du stockage de chaleur, me paraît insuffisamment prise en compte dans les dispositifs actuellement en préparation.

Les habitudes ont la vie dure. L'électrification n'est pas encore pleinement considérée comme un objectif de performance autonome, au même titre que les économies d'énergie.

Cette approche conduit à sous-estimer certaines fonctions propres à l'électricité, devenues essentielles avec l'évolution rapide du fonctionnement du marché électrique, au premier rang desquelles figure le stockage.

Ainsi, pour un surcoût parfois limité au regard de la performance globale d'une installation, le stockage de chaleur ne bénéficierait d'aucun soutien, alors même qu'il constitue désormais un levier majeur de flexibilité pour notre système électrique et de stabilisation des prix de l'électricité. Cette flexibilité est utile tant au système électrique qu'à créer des opportunités économiques bénéfiques à l'électrification pour l'industriel qui l'adopte.

Ces deux exemples illustrent un frein plus profond à l'électrification de notre industrie : la difficulté persistante d'une partie de notre administration à considérer l'électricité comme un vecteur de décarbonation pleinement efficace en lui-même. Cette réticence, parfois nourrie de considérations idéologiques liées à la place du nucléaire dans notre mix électrique, se retrouve encore dans plusieurs dispositifs publics destinés à accompagner la transition industrielle.

Je connais votre volonté de faire des prochains mois de votre gouvernement un temps d'action utile. Les observations que je me permets de vous soumettre ont pour seul objectif de contribuer à la mise en œuvre d'un plan d'électrification immédiatement opérationnel et pleinement efficace.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.

*Bien Cordialement,*



Raphaël SCHELLENBERGER